



06188928

TRIBUNAL COMPTABLE
CHARL 101-1

11-12-2006

Grafica

N. d'entreprise	0476 929.895
Dénomination	
Président	MEGAMAX
Forme juridique	Société anonyme
Siège	7181 Seneffe Avenue Zénobe Gramme Zoning B
Objet de l'acte	FUSION

Il résulte de deux procès-verbaux dressés par le notaire Antoon Dusselier-De Brabandere de résidence à Meulebeke, associé de la société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Notaris Antoon DUSSELIËR", ayant son siège social dans l'Arrondissement Judiciaire de Kortrijk, à Meulebeke, Barnumstraat n° 20, numéro d'entreprise 0875.793.895 RPM Kortrijk en date du vingt-huit novembre deux mil six

QUE:

- la société a absorbé par voie d'opération assimilée à la fusion, la société privée à responsabilité limitée «EECKELEERS DEPANNAGES-KRAANVERHUUR» ayant son siège social à 1830 Machelen, Vilvoordelaan 120, numéro d'entreprise 0440.277.456, TVA n° BE440 277.456;
- l'intégralité de son patrimoine (activement et passivement) a été transférée à la société absorbante et ce, conformément aux conditions contenues dans le projet de fusion.

L'assemblée confère à Monsieur Jean-Pol MIGEOTTE demeurant à 6534 COZEE, rue du Chêne numéro 64 et/ou à Monsieur Jean CAUS demeurant à 6110 MONTIGNY LE TILLEUL rue des Jacinthes numéro 38 ainsi qu'à chacun des administrateurs composant le conseil d'administration de la présente société, avec pouvoir d'agir séparément ou conjointement tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et, le cas échéant, d'opérer tout complément ou rectification au présent acte de fusion.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps, une expédition de l'acte de fusion et le texte coordonné.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2006 - Annexes du Moniteur belge